



Doc. 15084
16 juin 2020

Autonomiser les femmes: promouvoir l'accès à la contraception en Europe

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:

«La pandémie de COVID-19 a affecté différemment les femmes et les hommes, a accru les inégalités entre les sexes et a rendu les femmes et les filles plus vulnérables aux violations de leurs droits fondamentaux dans des domaines tels que la violence fondée sur le genre et la violence domestique, ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs. Les politiques de réponse à la pandémie doivent tenir compte des aspects de la crise liés au genre. La santé et les droits sexuels et reproductifs devraient être prioritaires et des ressources adéquates devraient être allouées.»

1. 2020 - Commission permanente de juin

